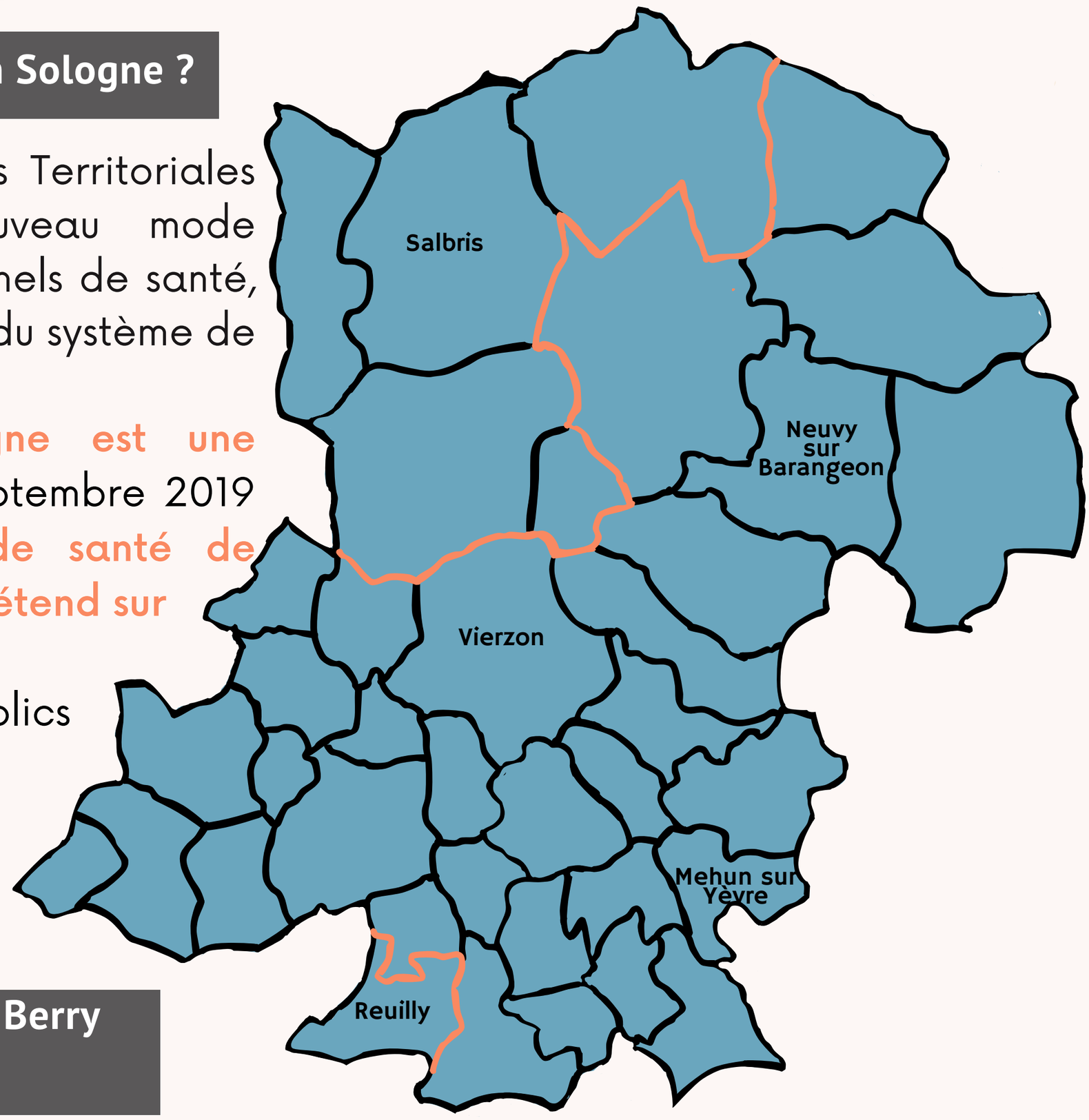
La coordination des professionnels de santé de l'ambulatoire au service des patients

Qu'est ce que la CPTS Berry Vierzon Sologne ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé constituent un nouveau mode d'organisation pour les professionnels de santé, prévu par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

La CPTS Berry Vierzon Sologne est une association loi 1901 créée en septembre 2019 regroupant les professionnels de santé de l'ambulatoire d'un territoire qui s'étend sur 3 départements et 39 communes.

Elle bénéficie de financements publics (via les Accords Conventionnels Interprofessionnels) pour pouvoir mener à bien ses actions.

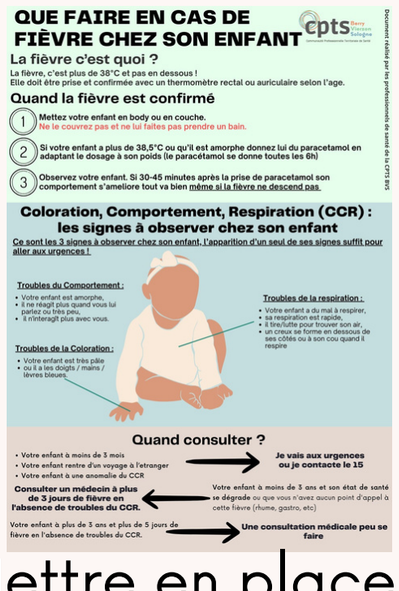


Les missions et objectifs de la CPTS Berry Vierzon Sologne :

Les grands axes de missions des CPTS sont définis par la loi de modernisation de la santé de 2016. La CPTS Berry Vierzon Sologne y a intégré les problématiques liées à son territoire pour en dégager les missions suivantes :



Développer la coordination entre les professionnels de santé



Mettre en place des actions de préventions



Améliorer l'accès aux soins sur le territoire

La CPTS Berry Vierzon Sologne c'est :

144 Professionnels de santé adhérents

Un projet de santé validé par l'ARS et la CPAM

Un financement pérenne afin de mener des projets

Des actions pluri-professionnelles tout au long de l'année

Un lieu de ressources pour les professionnels de santé